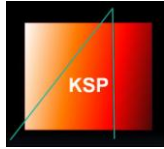


Kunststichting Perspektief vzw
Mercatorlaan 25
B – 3150 Haacht
Gsm 0032495402013
www.artksp.be
artksp@gmail.com



EXPOSITION

SCULPTURES & PEINTURES

30.08 > 8.09.2019

CONDITIONS GENERALES

La Fondation d' Art (Kunststichting Perspektief vzw/asbl) organise cette exposition laquelle se déroulera au Centre Culturel Communal Den Breughel, Wespelaarsesteenweg 85, (B) 3150 Haacht. ([lieu d'exposition](#)).

Des artistes Belges ou des artistes étrangers actuellement inscrits dans un institut d'art belge sont invités à soumettre leur candidature pour cet événement. Cette exposition offre une occasion unique de présenter leur œuvres dans ces domaines.

1. Participation

Il n'y a pas de frais de participation.

Participation est soumise à une acceptation par la Fondation. Tous les candidats doivent avoir atteint l'âge de 18.

Important : Seulement des dossiers remis par des artistes individuellement sont acceptés, groupes d'artistes, agents de vente ou galeries sont exclus.

Nombre d'œuvres à présenter par artiste sera décidé après évaluation du dossier.

Ces œuvres devront être disponibles pour toute la période de l'exposition et ne peuvent être enlevées avant fermeture.

Il n'y a aucune restriction sur la forme ou le poids des œuvres.

Travaux doivent être de date récente (3 ans) et vendable.

Peinture : peintures à l'huile - Acrylique

Sculpture à l'exception des disciplines pour lesquelles la Fondation d'Art organise déjà ses biennales de céramique, verre, textile et l'art du papier.

2. Candidatures

Inscription online : [link](#). Délai : 1.10.2018.

Transmission de photos par courrier ou par le biais de services tels que / dropbox.. wetransfer.

Un accusé de réception sera envoyé à chaque candidat.

3. Sélection

Le résultat de la sélection sera communiqué aux artistes par courrier ou e-mail.

Une liste de réserve sera également établie. Les organisateurs se réservent le droit d'apporter des changements dans le statut de l'exposition afin de garantir le niveau ou de refuser des œuvres non conformes à la décision de la commission. Toutes ces modifications doivent être communiquées aux artistes sélectionnés.

En cas de vente d'œuvre l'organisateur a droit à une commission de 20 % sur le prix de vente.

www.artksp.be
artksp@gmail.com

Btw BE 0442.226.859

BNP Parisbas Fortis IBAN BE 66 0011 9962 2743 BIC GEBABEBB

Kunststichting Perspektief vzw

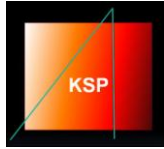
Mercatorlaan 25

B – 3150 Haacht

Gsm 0032495402013

www.artksp.be

artksp@gmail.com



4. Calendrier

Exposition : du 30.08 au 8.09.2019.

Introduction dossiers : 1.10.2018

5. Participants

Les candidats sont tenus de fournir des informations correctes selon les dispositions du statut de l'exposition. Seulement les œuvres sélectionnées par le jury ou équivalent en qualité seront à présenter.

L'organisateur se réserve le droit de demander des détails supplémentaires au sujet du travail proposé et se réserve le droit de refuser des œuvres non conformes.

Les participants sont responsables par le coût du transport de leurs œuvres.

6. Allocation/installation

Allocation/installation est la responsabilité de l'organisateur.

7. Installation

Dépôt d'oeuvres d'art : lieu d'exposition - Centre Culturel Communal/Gemeenschapscentrum "Den Breughel", Wespelaarsesteenweg 85, B - 3150 Haacht

Dates : à communiquer.

Pour la discipline «Peinture», le travail doit être assuré avec un système de suspension fiable (en cas de dommage, un système de suspension inadéquat peut être invoqué par la compagnie d'assurance comme motif de non-couverture).

Les exposants ne sont pas autorisés à exposer des œuvres non sélectionnées sur leur stand ou à l'extérieur ou pour vendre, stocker du matériel ou des effets personnels dans l'espace alloué.

L'utilisation de matériel vidéo n'est pas autorisée.

Il est interdit de consommer des aliments/boissons sur les stands.

Il est interdit au participant d'exposer ou de mettre en vente des oeuvres en dehors l'emplacement accordé ou de souslouer son l'emplacement.. L'utilisation du matériel vidéo n'est pas autorisée.

8. Assurance

Une assurance sera souscrite par l'organisateur pour la durée de l'exposition.

9. Sécurité

Les salles d'exposition (en dehors des heures d'ouverture de l'exposition) sont sécurisés par des caméras ou par un système d'alarme électronique.

10. Catalogue

L'organisation éditera un catalogue (format A5 avec une photo d'une oeuvre exposée ainsi qu'une description et coordonnées de l'artiste). Mention dans le catalogue : 55 €. (en retour l'artiste recevra 3 catalogues)

11. Publicité

Les participants seront invités à l'ouverture et à promouvoir l'événement (site, facebook, twitter, mail, etc...)

Les exposants sélectionnés sont censés de promouvoir la Biennale (facebook, twitter, instagram, mailing, site..)

12. Copyright

www.artksp.be

artksp@gmail.com

Btw BE 0442.226.859

BNP Parisbas Fortis IBAN BE 66 0011 9962 2743 BIC GEBABEBB

Kunststichting Perspektief vzw

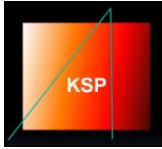
Mercatorlaan 25

B – 3150 Haacht

Gsm 0032495402013

www.artksp.be

artksp@gmail.com



En vu de promouvoir les œuvres les artistes remettent le droit d'auteur non exclusive à des fins promotionnelles à l'asbl Fondation Perspective tant nationale qu'internationale.

En accordant cette autorisation, les exposants acceptent l'usage promotionnel de ce matériel et diffusion par l'intermédiaire de l'internet (Facebook, sites, etc.).

Le droit d'auteur est personnelle et exclusive et demeure la propriété de l'exposant

13. Droit général et conditions (vente) s'appliquent en vertu du droit belge.

14. En présentant un dossier l'artiste accepte les dispositions antérieures.

www.artksp.be

artksp@gmail.com

Btw BE 0442.226.859

BNP Parisbas Fortis IBAN BE 66 0011 9962 2743 BIC GEBABEBB